

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT**

N ° I-3839

présenté par

M. Gosselin, M. Hetzel, M. Kamardine, M. Cinieri, M. Viry, Mme Corneloup, Mme Bazin-Malgras, M. Boucard, M. Emmanuel Maquet, Mme Périgault, M. Seitlinger, M. Forissier et  
Mme Anthoine

-----

**ARTICLE 12**

Supprimer l'alinéa 80.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit d'un amendement de repli visant à la suppression d'une disposition, figurant à l'alinéa 80 de l'article 12 qui propose d'abroger l'exonération de la taxe sur les carburants (TICPE) au bénéfice des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

En effet, subrepticement, au détour de l'article 12 du projet de loi de finances pour 2024, que le Parlement s'apprête à examiner, il souhaite jeter aux oubliettes les dispositions, importantes, votées en juin dernier, dans le cadre de l'examen de la proposition de loi « visant à renforcer la prévention, la protection et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie » !

Ce texte, véritablement transpartisan, avait pourtant fait l'objet d'une CMP (Commission Mixte Paritaire) conclusive, donc consensuelle.

Il instaure, notamment, l'exonération des taxes sur les carburants pour l'ensemble des véhicules des SDIS de notre pays et, aussi, la suppression du « malus écologique » pour leurs véhicules, deux mesures particulièrement attendues.

Ces mesures de bon sens, nées d'une approche commune entre les deux chambres, donnent des moyens supplémentaires à nos forces de secours qui les attendent de longue date et permettent de dégager des économies importantes pour nos SDIS. Ils en ont bien besoin pour mener à bien leurs importantes missions, que le député de Saint-Lô salue particulièrement.

Avec 134 voix contre 4 - et contre alors l'avis du gouvernement qui cherche donc à contourner la Représentation nationale 3 mois après- elles furent pourtant adoptées !

Ainsi, en voulant revenir sur ce vote et la loi déjà promulguée dont l'encre est à peine sèche, l'Exécutif réalise un véritable déni de démocratie, et ne manque pas seulement de respect à la Représentation nationale et à nos sapeurs-pompiers, mais aux Français eux-mêmes.